



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 087-278708516-20260511-20260511_CA02-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 11 MAI 2026

20260511_CA02 - Election du Président

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Mesdames Nadine BURGAUD, Delphine BOULESTEIX, Véronique BOUTIN, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND, Annie SCHWAEDERLE et Laurence VIONNET, Administratrices

Messieurs Raphaël ALARCON, Jean-Luc BONNET, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Marcel GAUBERT, Jean-Marie JAVELON, Jean-François LANDRON, Frédéric LIZOT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures par Madame Danielle DUVALET, Doyenne du Conseil d'Administration, et se poursuit sous la Présidence de Monsieur Henry BRUNEAU, Président.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu l'article R421-17 relatif aux attributions du Président du Conseil d'Administration,
Vu l'article L. 421-11 du Code de la Construction et de l'Habitation fixant les modalités d'élection du Président par le Conseil d'Administration parmi les représentants désignés par la Communauté Urbaine Limoges Métropole, établissement public de rattachement, au sein de son organe délibérant, élu à la majorité absolue des membres ayant voix délibérative,
Vu l'article R421-8 fixant les cas de renouvellement du Conseil d'Administration et la nouvelle élection du Président,
Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- valide le mode de scrutin proposé,
- prend acte de la candidature de Henry BRUNEAU
- procède au vote à bulletin secret :

Nombre de votants = 24
Bulletins blancs ou nuls = 5
Suffrages exprimés = 19

Majorité absolue = 13

Monsieur BRUNEAU a obtenu 19 voix (dix-neuf voix).

Monsieur BRUNEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président de Limoges habitat et immédiatement installé.

Formalités de publicité effectuées
le 12 MAI 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le 12 MAI 2026
LE PRESIDENT,
Henry BRUNEAU

